



FEVRIER 2024

Info mairie
Citoyenneté et sécurité – Composteurs – Numéro d'urgence mairie

Citoyenneté et sécurité :

Nous attirons l'attention de nos ami-es exploitant-es agricoles et viticoles sur la **tenue en propreté des routes et des rues**. Celle-ci relève de leur responsabilité lorsqu'ils quittent leurs exploitations ! Un nettoyage par balayage coûte 400 € à la commune...soit à tous les brochonaises et les brochonais !

Nous rappelons également aux viticulteurs que le **brûlage des sarments est interdit** (par arrêté préfectoral) **à moins de 100 mètres** des habitations, des lieux accueillants du public, des voies ferrées et des routes. Il est totalement interdit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 19 km/heure.

Enfin, nous rappelons à l'ensemble des habitants qu'il est **interdit de stationner sur les trottoirs**. Ceci est dangereux ...et peu respectueux des piétons ! Des emplacements matérialisés au sol vous indiquent les possibilités de stationnement !

Composteurs :

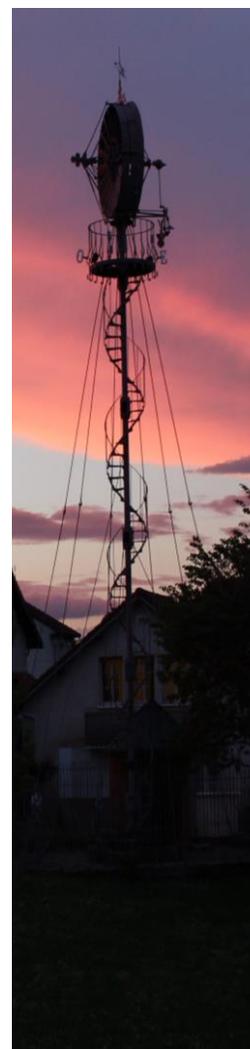
Les poubelles communales ainsi que les massifs de fleurs, notamment sur le parc de l'éolienne, ne sont pas destinés à recevoir les déchets ménagers ni les litières de chats.

Nous vous rappelons que des composteurs sont en vente au service déchets de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges. Vous pouvez les contacter au 03-80-61-19-98

Merci de bien vouloir faire preuve de civisme.

**Numéro d'urgence mairie :**

La Mairie de Brochon est dotée d'un numéro de **téléphone d'urgence** pour joindre un des élus d'astreinte. Ce numéro est le **06 83 22 30 26**.



Samedi 10 février
Lycée Stephen LIEGEARD

TRAVERSEE
des Hautes Côtes
de NUIT
Brochon

TRAIL NOCTURNE

- ▶ 27 km D+ 850m
- ▶ 16 km D+ 400m
- ▶ 9 km D+ 250m - (course et marche)
- ▶ 3 courses enfants gratuites (Parc du château)

SAMEDI 10 FEVRIER 2024

Inscriptions: www.le-sportif.com

Renseignements

- ▶ facebook.com/lesptitsroses
- ▶ asbrochon@gmail.com
- ▶ <http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>

Organisé par les élèves de l'Association Sportive du lycée de Brochon

Mairie

16, Route des Grands Crus
21220 BROCHON

☎ 03 80 52 46 35

☎ 03 80 52 26 18

✉ mairiedebrochon@wanadoo.fr

🌐 www.brochon.fr

Elections Européennes 2024 : *Une démarche pour vous éclairer*



Le 9 juin 2024, l'ensemble des européens seront appelés à renouveler leur parlement. Cette institution de l'Union Européenne (UE) représente les citoyens européens et partage avec la Commission Européenne le pouvoir législatif de l'UE.

Le Conseil Municipal a souhaité pour ce scrutin mettre en place des actions qui permettent aux brochonaises et brochonnis de disposer d'un maximum d'informations factuelles, politiquement neutres et objectives en vue de ce scrutin.

Pour ce faire, nous menons une action en trois temps :

Joint aux présents Échos de l'Éolienne, un **document d'information** édité par la Maison de l'Europe de Bourgogne/ Franche-Comté sur ces élections.

L'installation, du **8 mars au 22 mars, de 2 expositions** qui seront visibles à la bibliothèque (les modalités vous seront communiquées dans les Échos du mois de mars), l'une sur le fonctionnement de l'Union Européenne et l'autre sur « les élections européennes, comment ça marche ? »

Cette action se conclura le **vendredi 22 mars (18h30 en salle du conseil en Mairie)** par une réunion publique à laquelle sont conviés tous les brochonaises et les brochonnis pour vous permettre de venir poser vos questions et faire part de vos interrogations, questions auxquelles pourra répondre en toute neutralité le Directeur de la Maison de l'Europe, M Frédéric BERGELIN.

Nous vous attendons nombreux pour visiter ces expositions et pour la réunion publique.

INSEE - recensement de la population 2024

Rappel ! Rappel ! Rappel ! Rappel !

Le recensement se poursuit et doit être terminé pour le 17 février.

Les Brochonaises et Brochonnis n'ayant pas encore répondu aux questionnaires, qui, nous le rappelons sont totalement anonymes et dont les données sont protégées, sont invités à se connecter sur le site de l'INSEE, ou se rapprocher de leur agent recenseur, voir du secrétariat de mairie afin d'être recensés.

Le recensement est OBLIGATOIRE

Pour en savoir plus vous pouvez vous connecter sur : **le-recensement-et-moi.fr**

Nous vous rappelons que les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé, de retraite, etc...).

Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale source de financement des collectivités locales attribuée par l'Etat, repose sur le nombre d'habitants de la commune. Il est donc nécessaire que la réalité de la population brochonnoise soit mesurée fidèlement.

Merci à vous.

